



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1839

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1839**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio-économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ils représentent, en effet, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en "équivalent temps plein" de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2009, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire afin de construire avec elles un plan d'actions intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine, en matière d'habitat, d'entrepreneuriat, de cohésion sociale, de participation citoyenne et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette gouvernance d'agglomération est participative et les parties prenantes de l'économie sociale et solidaire y ont l'occasion de promouvoir une approche concertée traduite dans un plan d'actions territorial approuvé conjointement. Ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'actions de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat :

- renforcer les possibilités de reprise transmission par les salariés via le dispositif Transméa,
- améliorer l'information sur les formes juridiques spécifiques à l'économie sociale et solidaire,
- développer les coopératives d'activités et d'emploi.

Axe 2 : Professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien aux pôles de compétences.

Axe 3 : Connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire.

Axe 4 : Soutenir des projets d'agglomération, notamment autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération est reliée à l'axe 1, en cohérence avec la politique d'agglomération, Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, de plus en plus de projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire, soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. Ce champ est un outil d'innovation permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

L'activité de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production

L'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) est l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire au niveau local. Elle fédère les coopératives de la région Rhône-Alpes. Elle a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

Les entreprises coopératives de la Communauté urbaine de Lyon et celles qui lui sont limitrophes représentent aujourd'hui environ 70 structures pour environ 1 200 salariés, tous secteurs d'activités confondus, à la fois des secteurs économiques traditionnels (textile, bâtiment) comme des secteurs économiques en développement (tourisme, informatique, etc.).

L'association Union régionale des sociétés coopératives de production accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage de leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise. A ce titre, elle a obtenu le label Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat en 2007.

Bilan 2009-2010

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, l'équipe a consacré, sur le territoire de la Communauté urbaine, plus de 220 jours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

En 2009, les 2 consultants référents de l'agglomération lyonnaise de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production ont reçu 70 projets de création sur la Communauté urbaine et accompagné la création effective de 12 entreprises coopératives représentant 102 emplois. Elle oriente environ 25 % des porteurs de projet vers d'autres structures d'accompagnement du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat.

Elle a accompagné 39 porteurs de projet de création/reprise/transmission, soit plus de 30 % qu'en 2008.

Cette association a participé au salon des entrepreneurs 2009 (stand propre, conférence et présence sur le stand de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat) et est intervenue ponctuellement lors de forums sur la création en SCOP.

L'association est membre du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat et son label a été renouvelé en 2009. A ce titre, elle participe régulièrement aux réunions d'acteurs et à l'animation territoriale.

91 personnes ont participé aux accueils créateurs spécifiques aux entreprises coopératives.

Typologies des créations	2008		2009	
	Nombre d'entreprises	Emplois	Nombre d'entreprises	Emplois
Création ex-nihilo	7	19	4	13
Reprise d'entreprises par les salariés et entreprises transformées en SCOP	4	22	8	89
Total entreprises créées	11	41	12	102
Nombre de participants accueil créateurs	65		70	

Programme d'actions 2010

Pour son programme d'actions 2010, l'association Union régionale des sociétés coopératives de production s'est fixée 3 grands objectifs :

Objectif 1 : Poursuivre son action en matière d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises sous forme de coopératives (sociétés coopératives de production et Société coopérative d'intérêt collectif -SCIC-) :

- réfléchir à la possibilité de proposer le modèle coopératif lors des transformations de statut, notamment à l'occasion des étapes clés de développement, de restructuration ou de cession des entreprises,
- organiser mensuellement des réunions collectives d'information pour les porteurs de projet et améliorer la prescription des acteurs de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat vers l'association Union régionale des sociétés coopératives de production,
- établir une charte de collaboration avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat pour sensibiliser les créateurs d'entreprises aux différents statuts coopératifs.

Objectif 2 : Accentuer son action en matière de développement et d'accompagnement à la transmission d'entreprises aux salariés.

La reprise d'entreprises par les salariés apporte une réponse complémentaire aux réponses traditionnelles de la reprise transmission pour les entrepreneurs salariés souhaitant poursuivre collectivement la gestion de leur entreprise :

- lancer des opérations de promotion de la reprise transmission par les salariés, en initiant notamment des partenariats avec l'ordre des experts comptables et l'ordre des notaires pour améliorer la détection des projets de reprise transmission,
- formaliser son expertise dans l'accompagnement technique, humain, économique et financier pour favoriser la transformation sous mode coopératif des projets accompagnés et maintenir le taux de pérennité des entreprises accompagnées à plus de 80 % de survie à 3 ans,
- mobiliser des financements spécifiques via Transméa, première société de capital risque, dédiée à la reprise d'entreprise par les salariés. Transméa, créée en novembre 2007, est portée par l'association Union régionale des sociétés coopératives de production.

Objectif 3 : Animer le collectif des coopératives d'activité et d'emploi.

En 2010, l'activité est en progression malgré une conjoncture difficile qui pèse sur la reprise d'activités.

Au 30 septembre 2010, 8 dossiers ont déjà abouti créant 29 emplois. 7 projets sont encore en cours d'accompagnement et devraient créer, d'ici la fin de l'année, 34 emplois, principalement en reprise d'entreprise par les salariés, soit un total prévisionnel de 15 entreprises et 63 emplois.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de poursuivre les actions engagées et de pérenniser l'action de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production au sein du dispositif Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 25 000 €, identique à celui versé en 2009.

Budget prévisionnel 2010

Le présent budget ne concerne que les actions spécifiques à l'agglomération lyonnaise.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Orientation et accompagnement d'entreprises nouvelles	68 800 €	URSCOP	80 000 €
Communication	35 000 €	Communauté urbaine de Lyon	25 000 €
Frais de déplacement et missions	1 200 €		
Total	105 000 €	Total	105 000 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Union régionale des sociétés coopératives de production définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1578 selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € en 2010,
- 5 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.